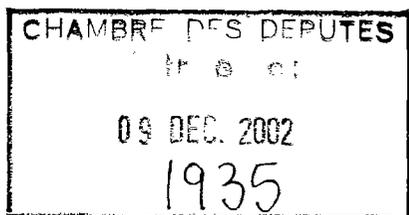


Question parlementaire N° 1935 de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo

Monsieur Jean SPAUTZ
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg



Luxembourg, le 09 décembre 2002

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Culture.

Au même titre que la bibliothèque nationale, les bibliothèques publiques, communales et régionales jouent un rôle important dans la promotion de la lecture.

J'aimerais dès lors savoir de Madame la Ministre dans quelle mesure ces bibliothèques peuvent compter dans le cadre de la politique culturelle décentralisée sur le soutien du Ministère de la Culture tant en ce qui concerne les investissements dans l'infrastructure qu'en ce qui concerne les frais d'animation et de gestion.

Quelles sont les bibliothèques qui fonctionnent actuellement et quels sont le cas échéant les projets qui bénéficieront du soutien du Ministère de la Culture ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Mars Di Bartolomeo
Député



MINISTÈRE D'ÉTAT
LE MINISTRE AUX
RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

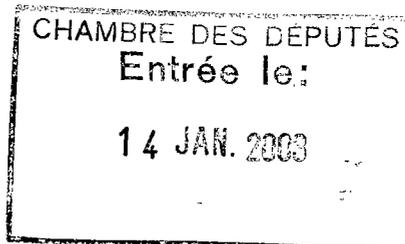
SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Personne en charge du dossier:
Sandy Poiré
☎ 478 - 2956

Luxembourg, le 14 janvier 2003

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés

Luxembourg



Réf.: 2002 - 2003 / 1935 - 02

Objet: Réponse à la question parlementaire n° 1935 du 9 décembre 2002
de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe **la réponse de Madame la Ministre de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche** à la question parlementaire sous objet, concernant le soutien des bibliothèques publiques, communales et régionales.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre aux Relations
avec le Parlement

François Biltgen

MINISTERE
DE LA CULTURE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le Ministre aux Relations avec le Parlement SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.:	SCL:
Entré le: 13 JAN. 2003	
CE:	CHD:
A traiter par:	
Copie à:	

Luxembourg, 8 janvier 2003

Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement
Service Central de Législation
43 boulevard F.D. Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne: Question parlementaire No 1935 du 9 décembre 2002 de
Monsieur le Député Mars di Bartolomeo

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe ma réponse à la
question parlementaire No 1935 du 9 décembre 2002 de Monsieur le
Député Mars di Bartolomeo relative au soutien des bibliothèques
puliques, communales et régionales.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de
mes sentiments distingués.

Pour la Ministre de la Culture,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,


Guy Dockendorf
Premier Conseiller de Gouvernement

**Réponse à la question parlementaire n° 1935 de
M. le Député Mars di Bartolomeo**

(1) Le Grand-Duché dispose à l'heure actuelle des bibliothèques publiques suivantes :

- Bonnevoie
- Differdange
- Dudelange
- Eschdorf
- Esch-sur-Alzette
- Grevenmacher
- Luxembourg
- Troisvierges

ainsi que de deux bibliobus qui parcourent tout le pays (quelque 300 tournées) et mettent à disposition du public quelque 100.000 livres par an. Le service du «Bicherbus» est financé et géré par le Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de Recherche.

(2) Le Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche donne les aides suivantes:

- don de livres gratuits
- subsides pour le fonctionnement et l'achat de livres

Il est à noter qu'à l'article budgétaire 02.0.12.041 «*Bibliobus et bibliothèques régionales: alimentation, reliures et frais divers*», un montant de 100.000.- € est inscrit au budget 2003. Profiteront, en 2003, d'une aide financière les bibliothèques régionales d'Eschdorf, de Troisvierges, de Dudelange et la bibliothèque du Grand Séminaire.

- Finalement le Ministère peut donner une aide financière pour des investissements dans l'infrastructure si des bibliothèques sont intégrées dans des centres culturels régionaux ou locaux et si elles figurent au plan pluriannuel de financement.

(3) Une autre aide de l'Etat, de type logistique et financière, se situe au niveau de l'utilisation du système ALEPH visant un regroupement des bibliothèques publiques du pays. Le réseau des bibliothèques luxembourgeoises utilisant le système ALEPH regroupe jusqu'à présent une vingtaine de bibliothèques publiques, parmi elles les bibliothèques communales suivantes :

- Bibliothèque Municipale de la Ville de Dudelange
- Bibliothèque Municipale de la Ville de Luxembourg
- Bibliothèque du Conservatoire d'Esch-sur-Alzette

- Bibliothèque du Conservatoire d'Ettelbruck
- Bibliothèque du Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg

Le système ALEPH 500 est financé par le Centre informatique de l'État et la Bibliothèque nationale. La BNL assure en particulier la maintenance du système et son développement ainsi que la coordination du réseau et la formation des bibliothécaires utilisant le catalogue collectif ALEPH.

Toutes les bibliothèques membres du réseau bénéficient de ces services à titre gratuit. La formation permanente, considérable en volume, est financée sur le budget de l'INAP (Institut National d'Administration Publique) et celui de la BNL.

(4) Il ressort donc clairement que les efforts du Gouvernement portent leurs fruits dans la mesure où ils visent à établir des liens de coopération entre les bibliothèques publiques, condition essentielle pour leur permettre de s'adapter aux nouvelles techniques d'information et de transmission du savoir.

Dans ce contexte, on peut se demander si les bibliothèques publiques ne gagneraient pas à être reliées, ou regroupées, avec les « Internet-Stuffen » de plus en plus nombreuses dans le pays! Le livre et l'écran peuvent coexister, se compléter et même entrer en dialogue!

ERNA HENNICOT-SCHOEPGES

Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche